

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du mardi 09 juillet 2019**

Sommaire

09/07/19 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2019.

09/07/19 - 2 – Finances communales – Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2019.

09/07/19 - 3 – Organisation municipale – Point sur la compétence communautaire « déchets ».

09/07/19 - 4 – Organisation municipale – Demande de mise en place de conteneurs individuels à Dinan Agglomération pour le tri sélectif.

09/07/19 - 5 – Finances communales – Demande de subvention de la Fédération des CUMA de Bretagne pour l'organisation de la manifestation « salon aux champs », à Broons/Sévignac, les 18 et 19 septembre 2019.

09/07/19 - 6 – Finances communales – Demande de subvention de l'association « échanges Broons-Châteauneuf-de-Randon » pour l'accueil d'une délégation Castelrandonnaise.

09/07/19 - 7 – Finances communales – Décision modificative au budget principal.

09/07/19 - 8 – Finances communales – Fixation des tarifs 2019 pour les droits de place du marché du vendredi soir.

09/07/19 - 9 – Finances communales – Annulation de titres sur des exercices antérieurs.

09/07/19 - 10 – Vie scolaire – Révision du Projet Éducatif de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2019-2020.

09/07/19 - 11 – Vie scolaire – Demandes de subventions pour des voyages scolaires.

09/07/19 - 12 – Travaux et aménagements – Point sur la dévolution de la salle omnisports Jean Monnet.

09/07/19 - 13 – Travaux et aménagements – Approbation du projet d'illumination de la statue représentant Bertrand Du Guesclin.

09/07/19 - 14 – Travaux et aménagements – Passation d'avenants aux marchés de travaux d'extension et de réaménagement de la Mairie : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer et notifier les documents.

09/07/19 - 15 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.

09/07/19 - 16 – Affaires foncières – Cession de l'immeuble cadastré section AB numéro 61, sis 7 place Du Guesclin et du rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré section AB numéro 60, sis 9 place Du Guesclin.

09/07/19 - 17 – Questions diverses.

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mardi 09 juillet 2019

Le mardi neuf juillet deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la maison des associations de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Roger HERVÉ, M. Serge ROUXEL, Mme Marie Yvonne PRÉAUCHAT, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Valérie BRIEUC, M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON, Mme Rachelle BOUTROUELLE, M. Cédric LANDEMAINE.

Absente : Mme Céline ENGEL (pouvoir à M. Ronan KERRIEN),

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

09/07/19 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 juin 2019.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2019 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

09/07/19 - 2 – Finances communales – Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger HERVÉ pour présenter la proposition de la commission en charge des affaires sportives.

Celui-ci explique que les associations devaient compléter un formulaire type regroupant différentes informations :

- Le nombre total de licenciés, le nombre de licenciés de BROONS ; le nombre total d'enfants, le nombre d'enfants de BROONS.
- Les équipes engagées en compétition.
- La formation et les cours dispensés.
- L'occupation des salles ou terrains de sports et les coûts y afférant.

- Le bilan financier, la situation de trésorerie et les coûts d'inscription.
- Les résultats sportifs de la saison passée et les objectifs pour celle à venir.
- Les projets du club et les manifestations organisées.

Quatre associations ont déposé une demande. D'une manière générale, on peut dire que les associations sportives sont dynamiques et, à ce titre, elles doivent être accompagnées.

Le montant total des subventions à répartir, tel qu'il a été voté au budget 2019, est de 16 000 €.

S'agissant des subventions ordinaires, d'un montant de 9 050 €, la commission s'est basée sur les données de la saison écoulée (2018/2019) et a pris en compte le nombre d'enfants de BROONS fréquentant chacune des associations sportives.

A noter que l'association de football a créé une équipe féminine qui augmente le nombre des licenciés du club (une vingtaine en plus).

Pour 2019, l'Amicale Cyclo-Broonnaise et les Broonais Volants (badminton) n'ont pas souhaité recevoir de subvention car l'activité est incertaine.

Monsieur HERVÉ note aussi que certains clubs bénéficient de subventions particulières pour la prise en charge de dépenses spécifiques :

- Le club de Handball perçoit 2 000 € eu égard à ses nombreux déplacements.
- L'AS BROONS / TREMEUR reçoit 3 198,75 € pour un entraîneur salarié.

Monsieur HERVÉ signale que le club de football réfléchit à la possibilité d'augmenter le contrat de travail de l'entraîneur.

En effet, ce dernier a reçu une proposition d'un temps complet sur une autre commune.

Actuellement, il a un contrat de 18 heures par semaine et complétait ses heures avec l'OISCL et la mairie.

Cependant, l'OISCL ne peut plus le conserver.

L'entraîneur est donc en recherche d'heures de travail.

Le club a absolument besoin de conserver cet emploi car il gère l'ensemble des entraînements des équipes de jeunes. Les bénévoles qui encadrent n'ont pas les moyens de le faire en raison des exigences de diplôme par la ligue de Bretagne de football.

Monsieur HERVÉ précise que le club peut faire un effort financier mais son contrat de travail est tripartite : club, communes (Broons-Trémeur), département.

Monsieur le Maire indique que la commune pourrait augmenter sa part de contribution pour solutionner ce problème.

Monsieur HERVÉ ajoute que le département suivra financièrement si les communes le font également.

Monsieur BOUILLON évoque l'emploi associatif du handball.

En effet, sur Dinan Agglomération, il y a trois clubs de handball. Deux disposent de contrats aidés financièrement par l'agglomération.

Le troisième, le plus important qui est celui de Broons, ne bénéficie pas de cette aide.

Monsieur le Maire regrette cela mais il s'agit de la poursuite des compétences des anciens territoires intercommunaux.

Il sera absolument nécessaire de remettre à plat les compétences communautaires au cours du prochain mandat pour ne pas avoir de telles disparités territoriales.

Monsieur KERRIEN signale que la demande du club de football peut émaner également des autres clubs.

Cependant, il demande si la commune a vocation à financer tous les emplois associatifs.

Monsieur le Maire indique que la question sera débattue au prochain Conseil Municipal.

Par ailleurs, la commission propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € au club de handball.

En effet, l'association rencontre des difficultés financières à la suite d'un détournement de fonds.

Une plainte a été déposée, mais le club a dû licencier son éducatrice pour équilibrer les comptes.

En outre, le club est monté au niveau régional. Il aura donc besoin de moyens financiers.

Monsieur KERRIEN souligne l'effort encore réalisé cette année par la commune, dont le financement est, en comparaison, nettement supérieur à certaines communes d'importance équivalente.

En outre, la commune met gracieusement à disposition des associations ses équipements, à contrario d'autres communes du territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** comme suit la répartition des subventions aux associations sportives pour 2019 :

Subventions ordinaires aux associations sportives 2019

Associations	2019
Judo Club Intercommunal	850,00 €
A-S Broons-Trémeur	3 000,00 €
Tennis Club	1 000,00 €
Hand Ball Club Pays de Broons	2 000,00 €
Basket Ball	2 200,00 €
TOTAL	9 050,00 €

Subventions particulières aux associations sportives 2019

Associations	2019
Handball Club Pays de Broons : Financement déplacements	2 000,00 €

A-S Broons-Trémeur : Financement entraîneur football	3 198,75 €
Handball Club Pays de Broons : subvention exceptionnelle	1 000,00 €
TOTAL	6 198,75 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les différentes associations sportives de cette décision.

09/07/19 - 3 – Organisation municipale – Point sur la compétence communautaire « déchets ».

Monsieur RAMARD, vice-président en charge des déchets de Dinan Agglomération rejoint la séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'au dernier Conseil Municipal, les élus municipaux souhaitaient que le vice-président en charge des déchets de Dinan Agglomération soit présent au Conseil Municipal pour échanger sur les nouvelles règles de la compétence déchets.

Monsieur le Maire a donc invité Monsieur RAMARD, vice-président en charge des déchets de Dinan Agglomération, qui a répondu favorablement.

Monsieur le Maire indique qu'en amont de cette séance du Conseil Municipal, une réunion du secteur Haute Rance s'est tenue à Caulnes sur la compétence déchets.

Il demande donc aux élus municipaux de s'exprimer et de poser toutes les questions relatives à la compétence communautaire « déchets ».

Les élus municipaux interpellent Monsieur RAMARD sur la situation du tri sélectif. En effet, ils ont été, à de nombreuses reprises, apostrophés par la population car le nouveau système de collecte du tri sélectif s'apparente à un retour en arrière et n'incite pas au tri des déchets.

D'ailleurs, depuis la mise en place de ce système, une recrudescence des dépôts sauvages a été constatée sur la commune, dégradant l'image du territoire.

Monsieur RAMARD rappelle l'historique de Dinan Agglomération. Il s'agit de la fusion de plusieurs territoires avec différents modes de fonctionnements pour la gestion des déchets.

L'objectif de l'agglomération était de rapprocher les systèmes en généralisant les pratiques. 80 % du territoire était couvert par des colonnes d'apport volontaire pour le tri sélectif, dont le territoire du Pays de Du Guesclin.

La particularité de Broons, c'était d'avoir des colonnes qui recevaient des sacs jaunes. Ces derniers représentaient un coût annuel d'acquisition (8 500 €) et de traitement au centre de tri.

Par ailleurs, la qualité du tri était moins bonne par rapport aux autres secteurs sans sacs.

Pour harmoniser, il était donc plus simple de supprimer les sacs jaunes sur le territoire du Pays de Du Guesclin.

Madame LAMARCHE estime que la fin des sacs jaunes peut tenter à l'incivilité et ne plus trier ses déchets car le dépôt un par un des déchets est fastidieux.

Monsieur KERRIEN ajoute que pour les entreprises, la réduction des ouvertures des colonnes de tri engendre une augmentation du temps de travail des agents sans compter sur la complexité à trouver un moyen de collecter et de stocker les déchets avant le dépôt dans les colonnes.

En outre, les professionnels sur Broons avaient auparavant déjà subi une baisse de service avec l'arrêt du ramassage des cartons au porte à porte.

Ainsi, il estime que ces nouvelles règles du système de collecte du tri sélectif sont une erreur au vu du très grand mécontentement de la population et de la faible économie réalisée par l'agglomération.

Monsieur RAMARD insiste sur le fait que la qualité du tri se dégradait avec les sacs jaunes. Il faut mettre en valeur l'effort du tri en développant la communication.

Monsieur BOUILLON demande que l'agglomération communique massivement sur la compétence déchets car la population est en colère et elle ne comprend pas le nouveau système mis en place.

En outre, certains habitants n'avaient même pas reçu le premier courrier de l'agglomération.

Madame BARBÉ et Monsieur GOUVARY demandent à Dinan Agglomération de créer une zone test dans le sud du territoire en mettant en place des conteneurs individuels pour le tri sélectif.

En effet, les communes de Broons, Mégrit et Yvignac-la-Tour ont de part et d'autre des communes qui ont des conteneurs individuels pour le tri sélectif.

La population ne comprend pas pourquoi un même bassin de vie n'a pas les mêmes règles.

Monsieur RAMARD indique que toute l'agglomération souhaiterait avoir des conteneurs individuels pour le tri sélectif.

Mais, budgétairement il y a un besoin de financement d'environ 4 millions d'euros pour le faire, soit approximativement 20-30 euros par ménage.

En comparaison, actuellement le budget investissement pour les déchets est seulement de 1 800 000 euros.

Le budget demandé est donc conséquent et Monsieur RAMARD rappelle que la colonne de tri aérienne est le système le moins couteux en fonctionnement, hormis la réduction de production de déchets.

Les territoires voisins étaient, avant les fusions, beaucoup plus avancés sur cette thématique que Dinan Communauté.

Pour faire avancer le dossier, qui visiblement bloque faute de budget, Monsieur le Maire propose un cofinancement de la commune pour l'achat des conteneurs.

Monsieur RAMARD refuse cette proposition, par souci d'équité.

Monsieur le Maire estime que l'agglomération doit mettre en place une échéance pour cet investissement afin de communiquer à la population des avancées à venir.

Monsieur RAMARD indique qu'il ne peut pas se prononcer seul sur un tel investissement, même si, à titre personnel, il souhaiterait que l'ensemble de l'agglomération ait des bacs individuels pour le tri sélectif.

Les élus municipaux regrettent l'absence de réponse concrète pour la population. Ils insistent sur la nécessité de planifier les investissements pour les déchets.

Monsieur le Maire conclut ce point en remerciant Monsieur RAMARD de s'être déplacé au Conseil Municipal et il indique qu'il a pris un arrêté municipal pour sanctionner financièrement les personnes qui déposeraient des déchets sauvages (amende de 150 €).

Monsieur RAMARD, vice-président en charge des déchets de Dinan Agglomération quitte la séance.

09/07/19 - 4 – Organisation municipale – Demande de mise en place de conteneurs individuels à Dinan Agglomération pour le tri sélectif.

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu'un courrier relatif à la gestion du tri sélectif a été adressé au président et au vice-président (en charge de la compétence déchets) de l'agglomération et co-signé par les Maires de Broons, Mégrit et Yvignac-la-Tour.

Vu le mécontentement général des usagers sur le nouveau système de collecte du tri sélectif,

Vu la recrudescence des dépôts sauvages sur la commune,

Vu la spécificité territoriale de Broons, Mégrit et Yvignac-la-Tour, à proximité immédiate de communes possédant des conteneurs individuels pour le tri sélectif,

Vu l'échange avec le vice-président en charge des déchets de Dinan Agglomération sur les nouvelles règles de la compétence déchets,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DEMANDE** à Dinan Agglomération la distribution de conteneurs individuels pour le tri sélectif.

09/07/19 - 5 – Finances communales – Demande de subvention de la Fédération des CUMA de Bretagne pour l'organisation de la manifestation « salon aux champs », à Broons/Sévignac, les 18 et 19 septembre 2019.

Monsieur le Maire rappelle que la Fédération des CUMA de Bretagne organise l'évènement « salon aux champs » sur la commune de Sévignac (en bordure de Broons) le week-end des 18 et 19 septembre 2019.

Il s'agit d'un grand évènement professionnel agricole qui réunira environ 10 000 personnes.

La Fédération des CUMA de Bretagne sollicite une subvention de 5 000 €.

Auparavant, Monsieur le Maire a rencontré le président des CUMA de Bretagne.
Il lui a rappelé que sa structure n'était pas une association et qu'il demanderait l'avis de son Conseil Municipal pour l'octroi ou non d'une subvention.
En tout état de cause, la commune prêterait ses barrières pour l'évènement.

Monsieur HERVÉ précise que c'est un salon pour le secteur grand Ouest.
Il n'est présent dans le département des Côtes d'Armor que tous les 24 ans.

Madame BOTREL estime qu'il s'agit d'un évènement majeur que la commune doit aider.

Madame BOUTROUELLE et Monsieur BOUILLON considèrent le « salon aux champs » comme un salon professionnel et donc proposent une subvention de 1 000 €.

Monsieur HERVÉ estime que le montant proposé sera mal perçu, comme une non-consideration pour cette manifestation.

Madame BOTREL rappelle que l'évènement rassemblera environ 10 000 personnes et les commerces locaux seront les premiers à en bénéficier.
Elle propose donc une subvention de 3 000 €.

Monsieur le Maire propose de voter le montant de la subvention, soit 1 000 €, soit 2 000 €, soit 2 500 €, soit 3 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ
(3 VOIX POUR 1 000 €, 5 VOIX POUR 2 000 €, 10 VOIX POUR 2 500 € ET 4 VOIX
POUR 3 000 €) :**

- **ATTRIBUE** une subvention de 2 500 euros à la Fédération des CUMA de Bretagne pour l'organisation de la manifestation « salon aux champs », le week-end des 18 et 19 septembre 2019.

09/07/19 - 6 – Finances communales – Demande de subvention de l'association « échanges Broons-Châteauneuf-de-Randon » pour l'accueil d'une délégation Castelrandonnaise.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de l'inauguration de la statue représentant Bertrand Du Guesclin, l'association « échanges Broons-Châteauneuf-de-Randon » accueillera une délégation Castelrandonnaise du 12 juillet au 15 juillet 2019 (une quinzaine de personnes).

L'association sollicite une subvention.

Il est proposé d'accorder une subvention de 900 euros à l'association « échanges Broons-Châteauneuf-de-Randon » pour l'organisation de cet accueil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ATTRIBUE** une subvention de 900 euros à l'association « échanges Broons-Châteauneuf-de-Randon » pour l'accueil d'une délégation Castelrandonnaise du 12 juillet au 15 juillet 2019.

09/07/19 - 7 – Finances communales – Décision modificative au budget principal.

Monsieur le Maire indique que pour prendre en compte la demande de la Trésorerie de modifier des imputations sur des exercices comptables antérieurs, il convient de prendre une décision modificative au budget principal.

En conséquence, il est proposé de passer les écritures suivantes :

Budget principal - Section Investissement (participation Yvignac désherbeur mécanique):

- Dépenses - chapitre 13 – article 13148 - Opération 56 – atelier technique communal :
+ 100,00 €
- Recettes - chapitre 13 – article 13248 - Opération 56 – atelier technique communal :
+ 100,00 €

Budget principal - Section Investissement (subvention ligue Bretagne football) :

- Dépenses - chapitre 13 – article 1318 - Opération 66 – complexes sportifs : + 5 000,00 €
- Recettes - chapitre 13 – article 1328 - Opération 66 – complexes sportifs : + 5 000,00 €

Budget principal - Section Investissement (produits amendes Police rue de Brondineuf) :

- Dépenses - chapitre 13 – article 1332 - Opération 14 – voirie communale : + 30 000,00 €
- Recettes - chapitre 13 – article 1342 - Opération 14 – voirie communale : + 30 000,00 €

Budget principal - Section Investissement (amortissements):

- Dépenses - chapitre 28 – article 28041582 : + 1 786,36 €
- Recettes - chapitre 28 – article 2804182 : + 1 786,36 €

Monsieur le Maire ajoute que pour prendre en compte les travaux d'amélioration de la fontaine, il convient de passer les écritures suivantes :

Budget principal - Section Investissement – Dépenses :

- Chapitre 20 – Opération 30 – aménagement du centre-ville :
 - article 2041582 : + 18 130 €

- Chapitre 21 – Opération 30 – aménagement du centre-ville :
 - article 21578 : + 2 900 €
 - article 2128 : + 2 280 €
 - article 2138 : + 21 190 €
 - article 2161 : - 4 500 €

Budget principal - Section Investissement – Recettes :

→ Chapitre 16 – emprunts

+ 40 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal, telle que présentée ci-dessus.

09/07/19 - 8 – Finances communales – Fixation des tarifs 2019 pour les droits de place du marché du vendredi soir.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place un nouveau marché le vendredi soir.

Afin d’avoir une certaine équité avec le marché du mercredi, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

Tarifs occupation du domaine public		2019
RAPPEL : Droits de place du marché du mercredi		
Mètre linéaire		0,90
Branchement électrique		1,25
PROPOSITION : droits de place du marché du vendredi		
Mètre linéaire		0,50
Branchement électrique		1,00

Monsieur BOUILLON demande si la commune est obligée de fixer un tarif pour le marché du vendredi soir.

En effet, certains exposants sont des artistes/créateurs locaux qui ne font pas beaucoup de chiffres d’affaires sur le marché.

Madame BOTREL répond que non, mais des tarifs sont proposés pour avoir une équité avec le marché du mercredi.

Monsieur GUITTON souhaite que ce marché nocturne perdure pendant toute la saison estivale.

Les recettes dégagées par la commune avec ces tarifs seront dérisoires et il considère qu’il vaut mieux conserver la gratuité pour faire perdurer ce marché.

Monsieur KERRIEN propose de voter la gratuité des droits de place du marché du vendredi soir pour l’année 2019, année de lancement.

En 2020, il faudra fixer un tarif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (18 VOIX POUR LA GRATUITÉ, 3 VOIX POUR UN TARIF ET 2 ABSTENTIONS) :

- **DÉCIDE** de la gratuité en 2019 des droits de place pour le marché du vendredi soir.

09/07/19 - 9 – Finances communales – Annulation de titres sur des exercices antérieurs.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier informe le Conseil Municipal que le caractère irrécouvrable de certaines créances résulte de décisions définitives de justice s'imposant à la collectivité comme au comptable public. Dès lors, les poursuites pour recouvrer les sommes sont rendues caduques et impossibles.

La comptable du Trésor (trésorière) vient de transmettre à la commune deux dossiers afférents à des créances irrécouvrables.

- La Commission de surendettement des particuliers a décidé, en faveur du titulaire du dossier, d'effacer la dette d'un montant de 322,71 € pour le budget « principal ».
- Une erreur de facturation d'un abonnement eau potable en 2015 pour un montant de 88,20 € (déménagement le 10 janvier 2015).

Le montant de l'effacement de dettes s'élève donc :

- Pour le budget « principal », à 410,91 €.

Monsieur KERRIEN rappelle qu'au niveau local, ce sont les services des finances publiques (Trésor Public) qui sont chargés d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir le paiement des factures émises par la collectivité et que cette tâche ne revient pas aux services municipaux.

Il souhaite qu'un détail de ces impayés soit fourni par la Trésorerie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **ADMET** en créance irrécouvrable la somme de 410,91 € pour le « budget principal ».

09/07/19 - 10 – Vie scolaire – Révision du Projet Éducatif de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2019-2020.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait mis en place en 2012, à l'ouverture de l'accueil périscolaire, un projet éducatif.

Depuis, il n'avait pas été révisé et récemment, la CAF a demandé à ce qu'il le soit pour obtenir les subventions.

Monsieur le Maire indique que la commission « Vie Scolaire » s'est tenue le 04 juin dernier et a travaillé sur ce document.

Par rapport au projet éducatif de 2012, elle a ajouté l'élément suivant :

« Adapter les besoins de formation à l'équipe pédagogique en fonction de la législation en vigueur et des difficultés rencontrées ».

En outre, l'intégralité du dossier a été mis à disposition des conseillers municipaux sur leurs boîtes mails.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter cette révision du Projet Éducatif de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2019-2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Projet Éducatif de l'accueil périscolaire, joint en annexe de la présente délibération, pour l'année scolaire 2019-2020.

09/07/19 - 11 – Vie scolaire – Demandes de subventions pour des voyages scolaires.

Monsieur le Maire indique que l'association des parents d'élèves du collège Jean Monnet a présenté trois demandes de subventions pour des voyages scolaires :

- Un séjour en Allemagne pour un groupe d'élèves dont 10 habitent la commune de Broons, du 27 mars au 04 avril 2019.
- Un séjour en Espagne pour un groupe d'élèves dont 7 habitent la commune de Broons, du 02 au 07 juin 2019.
- Un séjour à la neige pour un groupe d'élèves dont 12 habitent la commune de Broons, du 21 janvier au 02 février 2019.

En application de la règle habituelle, concernant un voyage d'au moins 4 jours et 3 nuits, une subvention de 30 € pourrait être accordée par enfant, soit :

- Pour les élèves concernés par ces séjours, un montant de 870 € (29 x 30€).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 870 € à l'association des parents d'élèves du collège Jean Monnet.
- **DEMANDE** à l'association des parents d'élèves du collège Jean Monnet de fournir une attestation de versement du montant alloué (30 €/enfant) aux familles concernées.

09/07/19 - 12 – Travaux et aménagements – Point sur la dévolution de la salle omnisports Jean Monnet.

Monsieur le Maire fait un point sur la dévolution de la salle omnisports Jean Monnet.

Le 09 janvier 2018, le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Départemental pour récupérer la propriété de la salle omnisports Jean Monnet.

Le 14 mars 2018, Monsieur le Maire a écrit un courrier au président du département sur la dévolution du gymnase.

L'objectif de la commune était d'engager des dépenses d'investissement nécessaires à l'association de basket-ball (local rangement, club-house, paniers).

Le 15 juin 2018, la vice-présidente en charge de l'Education, Mme Balay-Mizrahi, a répondu à la lettre du 14 mars.

Le Département acceptait le transfert de propriété du gymnase, à condition de construire une salle semi-spécialisée.

Le 09 juillet 2018, le Conseil Municipal a demandé au Maire de revoir ce point avec le département car il n'était pas question de cette condition au départ des discussions.

Après un échange en début d'année 2019, les services du Département viennent de nous informer que la désaffectation d'usage scolaire du gymnase Jean Monnet sera très prochainement présentée en Commission Permanente du Département (juillet), sans la condition de construire une salle semi-spécialisée.

De fait, après cette décision, la commune récupérera la propriété pleine et entière de l'équipement.

Ainsi, il sera nécessaire de revoir la convention d'usage des équipements sportifs.

Les élus municipaux prennent acte de cette nouvelle information.

09/07/19 - 13 – Travaux et aménagements – Approbation du projet d'illumination de la statue représentant Bertrand Du Guesclin.

Monsieur le Maire rappelle que la statue représentant Bertrand Du Guesclin vient d'être installée et sera inaugurée le 13 juillet 2019.

En parallèle aux travaux d'aménagement de la fontaine et de la statue de Du Guesclin, il est envisagé de procéder à des travaux d'illumination de la statue :

- Fourniture et pose de 3 encastrés de sols (foyers LED).
- Fourniture et pose de 2 projecteurs LED à découpe pour éclairer la statue.
- Fourniture et pose de 4 réglottes LED fixées sur la cornière à l'intérieur du socle de la statue.
- Fourniture et pose d'une armoire de commande et de protection sur le côté de l'église.

Le coût de l'opération a été estimé par le SDE 22 :

- 18 000 € HT dont 10 800 € à la charge de la commune (soit 60 %).

Monsieur le Maire estime que les deux projecteurs LED à découpe sont nécessaires pour la sécurisation de la statue.

Monsieur BOUILLON considère que les projecteurs ne sont pas nécessaires car cela fera trop d'éclairage public sur la Place Du Guesclin.

Madame VILSALMON et Monsieur BOUILLON demandent si le SDE peut faire un essai de ces projecteurs avant une validation.

Renseignement pris auprès du SDE, le syndicat effectuera un essai en septembre.

Afin de faire avancer le dossier, Monsieur le Maire propose aux élus municipaux de valider l'ensemble proposé.

S'il s'avère que les essais des projecteurs ne sont pas concluants, ils ne seront pas installés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ
(19 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION) :**

- **APPROUVE** le projet d'illumination de la statue Du Guesclin présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 18 000 euros HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre), sous réserve des essais des projecteurs LED à découpe. Notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

09/07/19 - 14 – Travaux et aménagements – Passation d'avenants aux marchés de travaux d'extension et de réaménagement de la Mairie : autorisation à donner à Monsieur le Maire pour signer et notifier les documents.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du marché de travaux d'extension et de réaménagement de la Mairie, il convient de passer plusieurs avenants pour respecter les prérogatives du bureau de contrôle technique et dans le cadre des travaux d'agencement et de décoration de la Mairie.

En effet, au vu des montants relativement modestes pour les travaux d'agencement et de décoration de la Mairie, il est préférable de les confier, par avenant, aux entreprises titulaires des marchés de travaux d'extension et de réaménagement de la Mairie.

Lots - entreprises	Montant initial HT	Montant avenant HT	Montant global du marché HT
Lot n°3 – Choux toiture	39 266,65 €	1 939,96 €	41 206,61 €
Lot n°4 – BCO – menuiseries extérieures	81 424,95 €	7 886,66 €	89 311,61 €
Lot n°5 – BCO – menuiseries intérieures	104 350,22 €	12 527,42 €	116 877,64 €
Lot n°6 – Bidault cloisonnement-isolation	66 322,34 €	11 262,95 €	77 585,29 €
Lot n°7 – Mariotte revêtements sols	23 744,77 €	2 801,47 €	26 546,24 €
Lot n°8 – Piedvache peinture	35 114,61 €	2 965,32 €	38 079,93 €
Lot n°9 – Manivel plafonds suspendus	16 965,90 €	5 449,30 €	22 415,20 €
Lot n°10 – Atout confort - Electricité	45 362,79 €	10 107,20 €	55 469,99 €

Il convient d'approuver la passation de ces avenants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la passation des avenants présentés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à notifier lesdits avenants.

09/07/19 - 15 – Travaux et aménagements – Point sur l’avancement des investissements en cours.

Monsieur le Maire fait le point sur l’avancement des investissements en cours.

- En ce qui concerne l’extension et le réaménagement de la Mairie, les travaux pour les aménagements extérieurs sont en cours. Le pavage autour de la mairie sera réalisé début septembre.
Les poseurs des sols et des plafonds ont commencé leurs interventions.
- En ce qui concerne la nouvelle statue représentant le Connétable de France Bertrand Du Guesclin, la municipalité l’inaugurera le samedi 13 juillet 2019 à 10h45 sur la place Du Guesclin.
- En ce qui concerne la construction de la nouvelle salle de tennis, les travaux de bardage ont commencé.
Le chantier se déroule parfaitement et dans les délais.
- En ce qui concerne l’aménagement du camping, le bâtiment sanitaire est en cours de construction (charpente).
- Enfin en ce qui concerne l’aménagement de la rue de Plumaugat, l’entreprise EUROVIA devrait démarrer les travaux le 15 juillet par la rue de Plumaugat.

09/07/19 - 16 – Affaires foncières – Cession de l’immeuble cadastré section AB numéro 61, sis 7 place Du Guesclin et du rez-de-chaussée de l’immeuble cadastré section AB numéro 60, sis 9 place Du Guesclin.

Monsieur le Maire rappelle que le gérant du bar tabac « Le Du Guesclin », Monsieur Nicolas LANDAIS, nous a communiqué son intérêt pour acquérir auprès de la commune l’immeuble cadastré section AB numéro 61, sis 7 place Du Guesclin et le rez-de-chaussée de l’immeuble cadastré section AB numéro 60, sis 9 place Du Guesclin.

France Domaine a estimé la valeur de ces biens à 187 000 € HT.

Monsieur le Maire souhaite avoir l’autorisation du Conseil Municipal pour négocier cette transaction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L’UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à négocier cette transaction par rapport à l’estimation de France Domaine.

09/07/19 - 17 – Questions diverses.

- Concernant les visites guidées pour l’été 2019, Monsieur le Maire signale que des balades découvertes et du patrimoine du Pays de Du Guesclin vont être organisées :

- 18 juillet 2019 : visite sur Saint-Maden et Guitté
Repas à l'étang de la Gravelle.
- 08 août 2019 : Mégrit et Broons en matinée : promenade dans Broons, autour des édifices et maisons remarquables...
Repas à la Planchette.
Après-midi à Plumaugat et Caulnes

Le départ s'effectuera à 9 h et le retour à 18 h, sur le parking Jean-Louis Labbé à Broons.

ADOM gèrera la logistique et les communes verseront une subvention pour rembourser les frais (car, flyer...). A noter que les repas seront à la charge des visiteurs.

- Monsieur le Maire rappelle les prochains évènements sur la commune :
 - Le feu d'artifice à l'aire de loisirs de la Planchette, le samedi 13 juillet 2019.
 - Le théâtre, comédie « Juste la fin du monde » par la Compagnie du Combat Ordinaire, le mercredi 24 juillet à 20h, au bâtiment de convivialité.
- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 03 septembre 2019, à 19h30.
- Monsieur BOUILLON demande si le Conseil Municipal peut émettre une motion et ouvrir un cahier de pétition contre la fermeture de la maternité de l'hôpital de Dinan.
Il y a un risque à terme de fermeture du service « urgences ».
Monsieur le Maire approuve cette remarque.
Il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion et un cahier sera ouvert à l'accueil de la Mairie pour recueillir des signatures contre la fermeture de la maternité de l'hôpital de Dinan :

Motion sur le maintien et le développement d'une maternité avec accouchement sur le Centre Hospitalier de Dinan, et à cette fin le maintien à Dinan d'un hôpital de plein exercice :

Depuis janvier 2011, la Communauté Hospitalière de Territoire (CHT) Rance Émeraude rassemble les centres hospitaliers de Saint-Malo, Dinan et Cancale au sein d'un Groupe Hospitalier Public (GHP), soit l'ensemble des établissements publics de santé du territoire n°6 de Bretagne. En 2016, la CHT Rance Émeraude devient le GHT Rance Émeraude.



Les 8 territoires de santé de Bretagne

Aujourd'hui, c'est un scénario de fusion pleine et entière des trois établissements (Saint-Malo, Dinan et Cancale) en un seul qui est sur la table. Avec le risque que cette fusion aboutisse à la fermeture de la maternité accouchante du Centre Hospitalier de Dinan. Cette hypothèse est même, on le sait, ouvertement souhaitée par des médecins de l'hôpital de St Malo, en décalage complet avec les réalités de territoire et avec le besoin de discussions sereines au sein du GHT.

Or, le maintien de la maternité accouchante du Centre Hospitalier de Dinan doit au contraire être absolument garanti, non seulement pour les services qu'elle apporte dans le maillage du territoire mais aussi afin de préserver l'intégralité de tous les services existants (Cardiologie, Gastrologie, Neurologie, Pneumologie, Urgences, Gériatrie, etc.). En effet, la disparition de la maternité entraînerait la fermeture de tous les services qui nécessitent la présence d'anesthésistes 24h/24.

De plus, le CH René Pléven de Dinan est le plus gros employeur de la ville et garantit l'attractivité du pays de Dinan dans le cadre de l'aménagement du territoire. Il assure la proximité de la prise en charge des soins de qualité en toute sécurité et évite les fuites de patients vers d'autres territoires de Santé tels que Rennes ou St Brieuc.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DEMANDE** le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le Centre Hospitalier de Dinan, et à cette fin le maintien à Dinan d'un hôpital de plein exercice.
- **DEMANDE** au représentant de Dinan Agglomération au Conseil de Surveillance du GHT, Gérard BERHAULT, d'exprimer la même exigence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.